



NOTE D'INFORMATION

<u>REFERENCE</u>	<u>OBJET</u>	<u>DATE</u>
2022 – 063	PLAN BLEU MOBILISATION POUR FAIRE FACE À DES CAS DE COVID-19 PARMIS LES HABITANTS AU SEIN DE L'UNITÉ DE VIE « LES OEILLETS » - A2	29.09.2022

À l'attention de l'ensemble des résidents,
À l'attention de l'ensemble des familles et des proches,
À l'attention des membres du Conseil de la Vie Sociale (CVS),
À l'attention de l'ensemble du personnel,

Madame, Monsieur,

Nos valeurs de bienveillance, d'écoute et d'éco-citoyenneté nous imposent à votre endroit une transparence totale et une collaboration avec tous.

Le lundi 26 septembre 2022, j'ai été informé qu'une habitante de l'Unité de vie « Les Œillets » - 2^{ème} étage du Bâtiment A de la Résidence DEBROU, a été déclarée positive à la COVID-19. Immédiatement, la résidente a été isolée au sein de son logement.

Le jeudi 29 septembre 2022, j'ai été informé que trois nouveaux habitants de l'unité de vie « Les Œillets » ont été testés positifs à la COVID-19. Aussitôt, ces habitants ont été isolés au sein de leurs logements.

Les familles ont été avisées de la situation médicale de leur proche et, pour indication, les visites des habitants isolés sont suspendues pour 7 jours à compter de la positivité.

Je vous informe qu'à ce jour et à cette heure, ces habitants vont bien ; toutefois, ils présentent quelques symptômes et font l'objet d'une surveillance médicale et paramédicale très étroite.

Au sein de l'unité de vie « Les Œillets », je vous précise que 100% des résidents volontaires à la vaccination contre la COVID-19 ont un pass sanitaire valide ; 95 % des résidents éligibles à la 4^{ème} dose du vaccin contre la COVID-19 ont déjà reçu le rappel du vaccin (2 habitants refusent le rappel de vaccin contre la COVID-19), un habitant refuse catégoriquement toute vaccination contre la COVID-19.

100 % des agents de la Résidence DEBROU présentent un schéma vaccinal complet.

Face à ces circonstances et en tant que Directeur et représentant légal de la Résidence DEBROU, vous trouverez ci-dessous le plan d'actions arrêté par mes soins, ce jour, jeudi 29 septembre 2022 :

- 1) **Une opération de dépistage de la COVID-19 est programmée auprès du laboratoire LABORIZON de JOUÉ-LÈS-TOURS, lundi 3 octobre 2022, afin de tester l'ensemble des habitants de l'unité de vie « Les Œillets » au A2 – 2^{ème} étage du Bâtiment A de la Résidence DEBROU.**

- 2) **Les modalités des visites des familles et des proches, au sein de l'unité de vie « Les Œillets » sont renforcées dans le strict respect de mesures barrières :**
- Les visites des familles et proches ne pourront se dérouler, jusqu'à nouvel ordre, qu'au sein des logements et sous réserve que les familles, les proches **et les habitants** portent un masque chirurgical. Chaque membre de la famille est tenu de venir avec son propre masque chirurgical ; il conviendra de prendre, à l'entrée de l'unité de vie « Les Œillets » 2^{ème} étage du Bâtiment A de la Résidence DEBROU, à la sortie des ascenseurs, un masque mis à disposition pour l'habitant visité, qui devra le conserver tout le temps de la visite.
En interne, le masque doit être porté par les familles et proches en tout lieu et à tout moment. Je rappelle que le masque chirurgical doit couvrir le nez et la bouche.
 - **Les promenades et sorties dans les espaces extérieurs sont suspendues pour les habitants de l'unité de vie « Les Œillets » et leurs proches, jusqu'au résultat de la campagne de dépistage qui va être prochainement mise en œuvre.**
- 3) La Résidence DEBROU applique toutes les mesures de protection nécessaires à la prise en soins et à la sécurité de l'ensemble des résidents, des familles et du personnel. Une vigilance accrue a été mise en place et déployée au sein de chacune des unités de vie.
- 4) Au sein des cinq autres unités de vie « Les Bleuets » rez-de-chaussée du bâtiment A, « Les Lys » 1^{er} étage du bâtiment A, « Les Amaryllis » rez-de-chaussée du bâtiment B, « Les Iris » 1^{er} étage du bâtiment B et « Les Dahlias » 2^{ème} étage du bâtiment B, les visites sont maintenues dans le strict respect des mesures barrières et **sous réserve que les familles et les proches portent un masque chirurgical. Chaque membre de la famille est tenu de venir avec son propre masque chirurgical.**
En interne, le masque doit être porté par les familles et proches en tout lieu et à tout moment. Je rappelle que le masque chirurgical doit couvrir le nez et la bouche.
- 5) **Les personnes rendant visite aux habitants de l'unité de vie « Les Œillets » au A2 sont invitées à surveiller leur température quotidiennement. En cas de symptôme évocateur de la COVID-19, elles sont invitées à se faire tester.**
- 6) Les animations, ateliers et activités de la vie quotidienne sont maintenus au sein de l'unité de vie « Les Œillets ». Par contre, jusqu'à nouvel ordre, les activités transversales entre les unités de vie « Les Œillets » avec les autres unités de vie sont suspendues (PASA, atelier d'activités physiques de prévention des chutes ...).
- 7) **Les repas invités avec les familles et proches demeurent suspendus jusqu'à nouvel ordre.**
- 8) Les mesures déjà en place actuellement doivent être strictement respectées, et notamment la désinfection des mains à la solution hydroalcoolique à l'entrée de l'établissement et le respect des distances de précaution entre chaque personne.
- 9) **À ce jour, le jeudi 29 septembre 2022, et à cette heure 16h00, je vous informe qu'aucun autre habitant n'a été dépisté positif à la COVID-19 ni ne présente de signes évocateurs d'une infection à la COVID-19.**
- 10) Les mesures de prévention déjà appliquées quotidiennement au sein de l'établissement ont immédiatement été rappelées aux personnels :

- Lavage régulier des mains au savon ou à la solution hydro-alcoolique entre chaque soin et chaque résident ;
- Respect d'une distance de sécurité entre toutes les personnes ;
- Utilisation de mouchoirs jetables à usage unique, à jeter immédiatement après usage, puis lavage des mains après chaque mouchage ;
- Aération régulière des locaux ;
- Renforcement du bio-nettoyage (poignées de portes, tables, ...) avec un produit virucide ;
- Hygiène stricte des locaux et des WC ;
- Pour les résidents faisant l'objet d'un isolement préventif ou curatif, mise en œuvre des mesures barrières renforcées (organisation de la prise en soin adaptée, port obligatoire d'une sur-blouse, masque, visière, gants...).

L'ensemble des mesures décrites ci-dessus s'appliquent jusqu'à publication d'une nouvelle note d'information.

Croyez bien que toutes les forces vives de la Résidence DEBROU sont plus que mobilisées pour venir à bout de ce nouvel épisode épidémique.

La sécurité de tous dépend de la vigilance de chacun.

Vous remerciant vivement de votre compréhension et de votre confiance,

Le Directeur

A. ESSALHI



Copie :

- **Monsieur AUGIS Frédéric**, Maire de la Ville de Joué-Lès-Tours
- **Madame AUGIS Sylviane**, Présidente du Conseil d'Administration de la Résidence DEBROU
- **Madame SALLY-SCANZI Myriam**, Directrice Départementale ARS Centre-Val de Loire
- **Madame CHEVALIER Laëtitia**, Directrice adjointe Autonomie – Conseil Départemental d'Indre-et-Loire

DESTINATAIRES : - Résidents – Affichage – Membres du Conseil de la Vie Sociale – Familles – Tous Services – Chrono - CHSCT

MISE EN APPLICATION : Immédiate

Folio : 3